

INFORMATION SUR L'IMPLANTATION D'UN DEFIBRILLATEUR - ICD

Pourquoi vous propose-t-on l'implantation d'un défibrillateur automatique ?

Il vous est proposé la mise en place d'un défibrillateur automatique implantable (ICD) car vous êtes dans l'une des deux situations suivantes :

- vous avez une maladie cardiaque qui vous expose à des troubles du rythme cardiaque graves (et une mort subite). Les médicaments n'ont que très peu d'effets protecteurs.
- Vous avez échappé à une mort subite ou une arythmie grave. Le risque de récurrence est important malgré les traitements proposés et peut (re)conduire à une arythmie fatale.

Le défibrillateur peut vous sauver la vie. De plus, en cas d'insuffisance cardiaque, il est possible d'implanter un défibrillateur avec une fonction de « resynchronisation ». Celle-ci peut diminuer les signes d'insuffisance cardiaque chez environ 70% des patients implantés.

Comment fonctionne un défibrillateur automatique ?

Un défibrillateur comporte un boîtier, alimenté par une batterie. Il est capable d'analyser en permanence le rythme cardiaque, de détecter les rythmes anormaux et de les traiter soit par une stimulation rapide indolore, soit par un choc électrique interne. Il peut, de plus, travailler comme un pacemaker si votre rythme cardiaque est trop lent.

Comment se passe une implantation de défibrillateur et le suivi ?

Comme pour le pacemaker, une anesthésie générale est réalisée. Le boîtier du défibrillateur, placé dans une petite poche sous la peau, est relié au cœur par 1-2-3 sondes introduites par voie veineuse sous la clavicule et positionnées le cœur. Dans certains cas, on peut placer le défibrillateur et une sonde sous la peau (sous-cutané). L'intervention dure de 30-60 minutes. Signalez bien si vous êtes allergique à un antibiotique ou à l'iode. Il faut rester hospitalisé 48h ; un contrôle de l'appareil et une radiographie du thorax sont réalisés avant votre retour à domicile. Une infirmière doit faire le pansement de la cicatrice pendant 15 jours (3x/semaine).

On vous revoit en consultation après 1 mois, puis tous les 6 mois. On vous donnera une carte de porteur de défibrillateur, et un numéro de téléphone d'alerte (☎ 064-23.40.48).

Quels sont les risques liés à l'implantation du défibrillateur ?

Comme toute procédure chirurgicale, l'implantation d'un défibrillateur expose à un risque anesthésique ainsi qu'à de possibles complications (5%) (Hématome, infection, déplacement de sonde) ; une réintervention est rarement nécessaire. Vous pouvez revivre normalement après l'implantation, excepté le fait de ne pouvoir conduire votre auto pendant 1-3 mois selon les cas. Il existe une association de patients qui peut être à votre écoute (www.bipib.be).

En conclusion : si vous avez d'autres questions, vous devez en parler au médecin qui a demandé l'examen ou auprès du médecin ou du service où vous allez réaliser cet examen.

Ce formulaire est fait, ... non pas pour vous inquiéter mais pour vous donner une explication complète et précise de cet examen. Il vous est possible d'avoir des renseignements complémentaires au ☎ 064-23.48.20 (assistant de cardiologie).